

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 708.276

Perfectionnements aux briquets automatiques.

M. PIERRE BOYER résidant en France (Cher).

Demandé le 23 décembre 1930, à 15^h 33^m, à Paris.

Délivré le 28 avril 1931. — Publié le 22 juillet 1931.

La présente invention se rapporte aux briquets automatiques et a pour objet un briquet de ce genre dans lequel le mécanisme, spécialement robuste et énergique, est indépendant du réservoir à essence et est fixé sur ce réservoir de manière facilement amovible, ce qui permet de le vérifier et de l'entretenir très commodément. A cet effet, une platine, qui forme la face supérieure du briquet est solidaire du tube de la pierre disposé perpendiculairement à cette platine à l'une de ses extrémités; l'extrémité de ce tube est filetée et reçoit un bouton vissé qui prend appui sur le fond du briquet, de cette façon, cet ensemble se trouve parfaitement maintenu et peut être facilement démonté.

La chape qui porte la molette est reliée à cette molette par un cliquet et est montée articulée, tandis qu'un coulisseau mobile sur le tube de la pierre et poussé par un fort ressort à boudin de tension réglable tend soulever cette chape et à la faire tourner, un verrou s'opposant à ce mouvement.

Le dessin annexé représente à titre d'exemple une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 montre le briquet en élévation.

La fig. 2 en est une coupe transversale.

La fig. 3 montre l'ensemble mécanique seul, la chape ayant basculé.

La fig. 4 montre le briquet en plan.

La fig. 5 montre le cliquet en coupe longitudinale.

La fig. 6 est une vue en plan de la fig. 5.

Le briquet comporte un corps 1 dont le réservoir à essence 2 occupe environ les deux tiers dans le sens de la longueur. Ce corps est fermé à sa partie inférieure par un fond 3 mais est ouvert à sa partie supérieure et la cloison supérieure 4 du réservoir est disposée en dessous des bords supérieurs dudit corps, de façon à ménager la place d'une platine amovible 5. Cette platine est solidaire du tube 6 de la pierre disposé d'équerre à l'une de ses extrémités et qui traverse le corps 1 dans l'espace ménagé à côté du réservoir 2.

Un bouchon 7 s'appuie sur le fond 3 et se visse sur l'extrémité du tube 6 de telle sorte que ce tube et la platine se trouvent parfaitement maintenus tout en étant facilement démontables.

Au droit du tube 6, la platine 5 porte deux oreilles 9 traversées par un axe 8. Sur cet axe s'articule une chape 10 dans laquelle est disposée la molette montée sur cet axe.

Cette molette porte sur ses faces latérales quatre trous 11 à 90° les uns des autres dans lesquels s'engagent les becs 12 d'un cliquet en forme de fourche 13, maintenu sur la chape 10 par une vis 14.

Ce dispositif permet de faire tourner la molette, dans le mouvement de la chape 10

autour de l'axe 8, seulement lorsque cette chape s'écarte de la platine 5 pour venir à la position de la fig. 3.

Le mouvement de la chape est commandé
5 automatiquement par un coulisseau 15 mobile le long du tube 6 et poussé vers le haut par un ressort 16 dont la tension peut être réglée à volonté au moyen d'un écrou 17 vissé sur ce tube.

10 Ce coulisseau se termine à sa partie supérieure en forme de chape et s'appuie sur les deux côtés de la chape 10, de part et d'autre de la molette.

La chape 10 se termine par un bec 18 qui
15 s'engage dans un crochet 19 articulé en 20 sur la platine 5. Ce crochet porte un talon 21 dans lequel joue un bonhomme à ressort 22 qui s'appuie sur la platine et coulisse dans une vis 23 engagée dans ce talon.

20 Si l'on visse à fond la vis 23, le talon 21 se trouve immobilisé et on peut transporter le briquet dans la poche sans risque de fonctionnement intempestif.

Si, au contraire, la vis 23 est dévissée, on
25 peut, en appuyant sur cette vis, effacer le crochet 19 et alors la chape 10, libérée, obéit au coulisseau 15 et pivote autour de l'axe 8,

ce qui a pour effet de faire tourner la molette et de produire l'étincelle.

On voit que le ressort 16 peut être fait de
30 grandes dimensions et qu'ainsi la chape 10 se trouve manœuvrée avec puissance, ce qui assure le fonctionnement du briquet.

RÉSUMÉ.

Les principaux points caractéristiques de
35 ce briquet sont les suivants :

1° Une platine amovible forme la face
supérieure du briquet et est solidaire du tube de la pierre disposé d'équerre à l'une
40 de ses extrémités, l'extrémité de ce tube est filetée et reçoit un bouton qui prend appui sur le fond du briquet.

2° La chape qui porte la molette est
reliée à cette molette par un cliquet et s'articule sur la platine tandis qu'un coulisseau
45 mobile sur le tube de la pierre et poussé par un ressort à boudin tend à soulever cette chape.

3° Le ressort est maintenu par un écrou
de réglage vissé sur le tube de la pierre. 50

PIERRE BOYER.

Par procuration :

H. BOETTCHER fils.

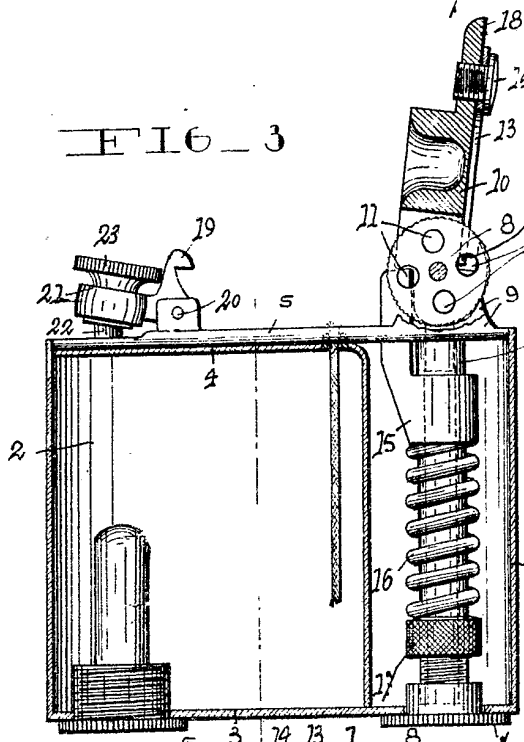
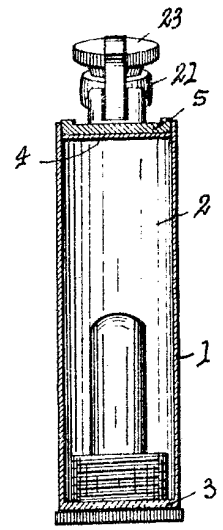
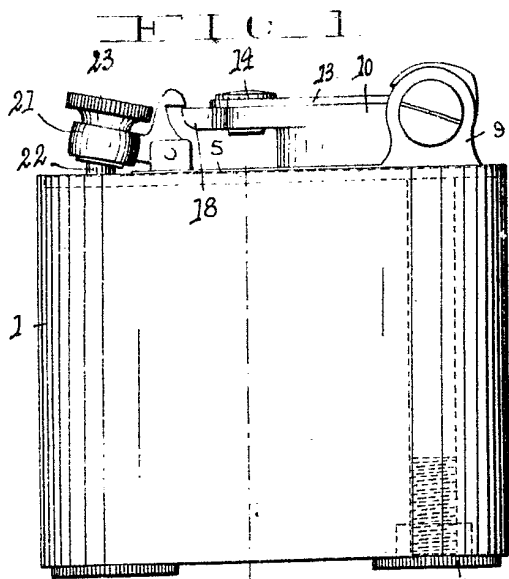


FIG 5

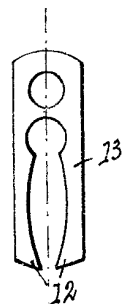


FIG 6

